

## PROCES-VERBAL

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 25 juin 2013  
dans les locaux du P.A.I.R  
à Sélestat

La séance est ouverte à 15 heures 30 sous la Présidence de M. Etienne WOLF.

Sont présents : MM. BAUER, BIHL, HABIB et MULLER.

Représentants de l'administration : Mme KOEHLER, MM. FUCHS, KUCHLER, MARANZANA, (PAIR), MM. MARCK et RICHARD (CG 68), Mme HECTOR (CG 67).

Secrétariat de séance : Mme DROUET.

#### RAPPORT D'ACTIVITE :

- ✚ **Activité opérationnelle : bilan du 2e trimestre 2013 et projection du 3<sup>e</sup> trimestre 2013.**

*M. le Président donne la parole à M. KUCHLER qui rend compte succinctement de l'activité opérationnelle du 2e trimestre et de la projection de celle du 3<sup>e</sup> trimestre 2013.*

#### Bilan du 2e trimestre 2013

##### **Six fouilles préventives :**

- Une fouille à Altorf, Lotissement Burgweg, avec la mise au jour d'un habitat de la fin de l'Antiquité et du début du Moyen Âge (3<sup>e</sup> - 7<sup>e</sup> siècle) ;
- Une intervention à Furdenheim, au lieu-dit Gruen, avec la présence de structures d'habitat de la fin de l'âge du Bronze (1300 à 800 av. J.-C.) et du début de l'âge du Fer (800 à 480 av. J.-C.)
- Une fouille à Sausheim, au 31 rue des Vergers, qui a révélé la présence de sépultures mérovingiennes ;
- Une opération sur la Commune de Schweighouse-Thann, sur le tracé de la future LGV Rhin-Rhône, avec la découverte d'une occupation néolithique, de l'âge du Fer et de la Première Guerre mondiale ;
- La poursuite de la fouille sur la commune d'Erstein, dans le cadre du projet du parc d'Activités du Pays d'Erstein ;
- La 3<sup>e</sup> campagne de fouille sur la PDA de Brumath et Environs à Bernolsheim.

Il faut rajouter à ces opérations de fouilles préventives le projet d'intervention prévu à la fin de ce trimestre sur la commune de Marlenheim, dans le cadre du TSPO (maîtrise d'ouvrage : CG 67).

Au cours de ce premier semestre 2013, le PAIR a souhaité répondre de manière systématique à l'ensemble des appels d'offre de fouilles préventives, afin de pouvoir atteindre les objectifs budgétaires. Ainsi, le PAIR a déposé douze dossiers de candidature (soit autant que pour l'ensemble de l'année 2012) : six marchés ont été attribués au PAIR, un est en cours d'instruction et cinq ont été remportés par des opérateurs concurrents.

#### **Quatre diagnostics :**

- Un équilibre entre les deux départements ;
- Quasi-uniquement des DAD ;
- En amont de projets soutenus pour moitié par les collectivités ;
- Exclusivement en contexte urbain ;
- Sur des superficies réduites, inférieures à 3 500 m<sup>2</sup>.

Le faible nombre de diagnostics réalisés au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2013 s'explique en grande partie par la baisse de 20 % du nombre de prescription par rapport à 2012 (période de référence : 1<sup>er</sup> janvier - 15 mai). On assiste surtout à une chute des deux tiers (468 232 contre 1 389 169 m<sup>2</sup>) de la superficie prescrite pour la même période de référence. Cet effondrement a pour principale conséquence une diminution substantielle de perception de la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP).

#### Projection du 3<sup>e</sup> trimestre 2013

Une activité opérationnelle toujours principalement tournée vers les fouilles.

#### **Quatre fouilles préventives :**

- La poursuite des fouilles sur les communes d'Altorf, de Bernolsheim et de Furdenheim ;
- Une opération à Muttersholtz, au lieu-dit Buchfeld (septembre - mi-octobre 2013).

La période estivale sera également propice à la poursuite de trois fouilles programmées, engagées par le PAIR depuis plusieurs années sur les communes de Châtenois (habitat seigneurial médiéval), de Mutzig (campement néanderthalien) et à Koestlach (habitat de hauteur protohistorique).

Enfin, des diagnostics d'archéologie préventive seront réalisés au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2013. Leur nombre et leur planification restent à ce jour à préciser.

Pour finir, l'activité de recherche du PAIR en 2013 concerne :

- 6 projets collectifs ou individuels de recherche : 87 j/h,
- 3 fouilles programmées : 152 j/h,
- 7 participations à des colloques en tant que communicant : 23 j/h,
- 12 publications à vocation scientifique : 64 j/h.

Soit un total de 326 j/h pour l'année, sans oublier les nombreux partenariats scientifiques avec les Archives Départementales du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, le Service Régional de l'Inventaire, l'Inrap, le milieu universitaire, les laboratoires de recherche, etc.

*M. FUCHS fait une remarque et tient à souligner le travail fourni par les agents du PAIR, en particulier celui de l'équipe du Service Archéologie et Recherche Scientifique (SARS), sous la responsabilité de M. KUCHLER, pour sa qualité et sa motivation.*

*Le conseil d'administration prend acte de ces informations.*

## ✚ Activité culturelle et patrimoniale.

*M. Le Président donne la parole à Mme KOEHLER qui revient sur l'activité culturelle et patrimoniale de ce deuxième trimestre 2013, et sur les projets à venir.*

### Bilan de l'activité patrimoniale et culturelle du 2<sup>ème</sup> trimestre 2013 :

#### - Projet cartographique sur les lignes de front de la première guerre mondiale en Alsace

La phase 1 du projet financé par l'Europe (Interreg IV-Rhin supérieur), visant à recenser et à numériser les cartes du premier conflit mondial en Alsace, a été entamée. En effet, un premier tri a été réalisé aux archives départementales du Haut-Rhin, aux archives militaires à Vincennes ainsi qu'aux archives du Bade-Wurtemberg en Allemagne (Karlsruhe et Stuttgart).

#### - Film sur les fouilles du château du Hohlandsbourg

Un documentaire dévoilant les fouilles archéologiques menées au château du Hohlandsbourg lors de sa restauration, ainsi que le traitement et la restauration des objets archéologiques mis au jour à cette occasion, a été réalisé. Commandé par le Syndicat Mixte, il sera présenté dans le cadre de l'exposition du château.

*M. MULLER tient tout particulièrement à remercier le PAIR pour le travail réalisé.*

#### - Portes ouvertes à Schweighouse

Une visite par les élus et la presse de la fouille archéologique de Schweighouse a été réalisée le 4 juin. Elle a été couplée avec une journée dédiée à la visite de scolaires venant des écoles élémentaires de la commune le 6 juin.

#### - Journées nationales de l'archéologie des 7, 8 et 9 juin

Pour cette manifestation nationale, plusieurs actions ont été organisées. Une conférence, accompagnée de présentation de vestiges archéologiques, a été réalisée le 7 juin à Brumath, portant notamment sur les fouilles archéologiques menées rue Rampont. Parallèlement, un projet éducatif mené avec le lycée Koeberlé de Sélestat a permis aux lycéens d'animer des visites grand public du patrimoine bâti de leur ville, en lien étroit avec le service de médiation du PAIR, lequel a également mené des animations autour de ce thème le 8 juin.

#### - 3<sup>ème</sup> réunion du Conseil Scientifique du CCE

Enfin, la troisième réunion du Conseil Scientifique du CCE s'est tenue le 23 mai. Elle a permis de redéfinir certaines priorités concernant les plans du futur bâtiment, en lien avec les organismes et institutions muséales et de recherche des deux départements alsaciens.

*Le conseil d'administration prend acte de ces informations.*

## FINANCES :

### N° 182 : Finances : Révision de la grille tarifaire.

*M. le Président donne la parole à M. MARANZANA qui présente les points « Finances » et « Ressources Humaines ».*

*M. FUCHS fait tout d'abord une introduction sur le contexte économique générale qui impose l'établissement à revoir sa grille tarifaire.*

Depuis la fin de l'exercice 2012 et l'accélération de la dégradation économique (effondrement des prescriptions de diagnostics, réduction de l'offre de fouilles), l'établissement est confronté à une concurrence accrue et agressive des autres opérateurs d'archéologie préventive opérant, traditionnellement ou non, sur le territoire alsacien.

De part l'obligation réglementaire de disposer d'une grille tarifaire publique, les autres opérateurs peuvent anticiper pour partie le positionnement de l'établissement et se positionner de manière



avantageuse sur les tarifs, même si cela se pratique au détriment de la qualité scientifique des projets.

Pour retrouver une position plus favorable, il est donc impératif pour l'établissement de pouvoir disposer d'éléments moins prédictifs sur le niveau de son positionnement et de répondre à l'adaptabilité rendue nécessaire par la variabilité des opérations.

Deux moyens ont été identifiés :

- La modification de la grille des tarifs : en proposant une diminution des tarifs catégoriels de base ;
- l'insertion de coefficients de modulation : ils permettent d'assouplir l'application des tarifs et de pouvoir proposer dans le cadre d'une concurrence exacerbée des offres compétitives.

Modification de la grille des tarifs :

Il convient de rappeler qu'une mission de contrôle de gestion avait été confiée à un cabinet externe d'audit en 2010 (Cabinet Sogex à Colmar). Elle a permis de disposer d'une vision renouvelée de la politique tarifaire à mettre en œuvre au sein de l'établissement dont les bases de calculs dataient de 2005. L'analyse des charges variables et fixes et l'étude des coûts de revient avaient conclu à la nécessité de revoir à la hausse les tarifs pratiqués par l'établissement.

Les scénarios proposés en 2010 :

	Subvention des Départements						
	Recettes de tarification						
		situation (2010)	situation (2011)	situation (2012)	situation (2013)	situation (2014)	nb : prix moyen pondéré inrap 2010
<b>COÛTS FIXES</b>							
	Coûts directs MIG						
	Coûts indirects MIG						
	Coûts directs DIAG						
	Coûts indirects DIAG						
	Coûts directs FOUILLES						
	Coûts indirects FOUILLES						
	tarif actuel moyen pondéré 2010 =	305 €					
hyp. N° 1	=> prix de journée correspondant	316 €	354 €	403 €	418 €	433 €	432 €
			16%	14%	4%	4%	
	Proportion de couverture des coûts fixes DIAG		67%	25%	13%	0%	
hyp. N° 2	=> prix de journée correspondant	316 €	354 €	379 €	405 €	434 €	
			16%	7%	7%	7%	
	Proportion de couverture des coûts fixes DIAG		67%	46%	24%	0%	

Ces scénarios avaient été étudiés afin d'arriver en 2013 à un tarif moyen pondéré de 432 euros qui devait couvrir l'ensemble des coûts des diagnostics et des fouilles.

Le maintien de cet objectif n'est plus possible compte tenu de la situation économique et du ralentissement général de l'activité.

Cet objectif avait été établi sur la base d'un établissement composé d'un effectif moyen situé autour du plafond d'emploi de 75 agents.

Or Les recettes générées par les opérations de diagnostics sont en chute libre depuis 2011 (1,2 M€ de redevance perçus). Pour 2013, la cible de crédits à 450 K€ ne sera vraisemblablement pas atteinte (60 K€ perçus au 30 juin 2013).

L'analyse interne des coûts sur les dernières opérations de fouille montre un équilibre général situé aux alentours des 400 € / jour de tarif moyen pondéré, correspondant approximativement à la situation des tarifs 2012.

Par ailleurs, une analyse par volume des jours hommes fait ressortir globalement une répartition par tiers des profils facturés.

Une nouvelle grille de tarifs modifiés permettrait de revenir à un tarif moyen pondéré en adéquation avec les prix pratiqués sur le marché des opérations d'archéologie dans la région, sans toutefois marquer un retour complet en arrière sur la grille des tarifs 2012.

Insertion de coefficients de modulation :

Il s'agit de pouvoir tenir compte d'éléments d'appréciation de la complexité de réalisation des opérations auxquelles le PAIR répond. Ces éléments doivent permettre d'ajuster les tarifs des projets de fouilles pour les rendre plus concurrentiels tout en diminuant leur lisibilité aux yeux des concurrents.

A ce titre peuvent être par exemple pris en compte les critères suivants :

- la complexité technique de l'opération (stratification, expertise technique et scientifique) ;
- l'éloignement de la base et la gestion des durées de fouille et post-fouille ;
- les facilités offertes par l'aménageur ;
- la taille et le contexte de l'opération (zone urbaine, zone rurale...).

Ils pourront être complétés de toutes sujétions techniques évalués par les techniciens qui élaborent les projets d'opération.

Fonction de ces éléments, il vous est proposé de pouvoir moduler les tarifs avec des coefficients variant de 0.75 à 1.10.

Rappels des tarifs 2013 en vigueur et proposition de grille modifiée :

Profil	Tarifs 2013		Tarifs 2013 modifiés	
	HT	TTC	HT	TTC
responsable d'opération	492 €	588,43 €	480 €	574,08 €
chef de projet	492 €	588,43 €	480 €	574,08 €
restaurateur du patrimoine	492 €	588,43 €	430 €	514,28 €
spécialiste	435 €	520,26 €	430 €	514,28 €
technicien supérieur	389 €	465,24 €	380 €	454,48 €
assistant d'études	389 €	465,24 €	380 €	454,48 €
technicien	332 €	397,07 €	330 €	394,68 €
<b>Tarifs journaliers moyens</b>	<b>432 €</b>		<b>416 €</b>	

Proposition de grille tarifaire modulée avec application des coefficients minimum et maximum :

Profil	Tarifs modifiés avec coefficients de modulation			
	HT	TTC	0,75	1,1
responsable d'opération	480 €	574,08 €	360 €	528 €
chef de projet	480 €	574,08 €	360 €	528 €
restaurateur du patrimoine	430 €	514,28 €	323 €	473 €
spécialiste	430 €	514,28 €	323 €	473 €
technicien supérieur	380 €	454,48 €	285 €	418 €
assistant d'études	380 €	454,48 €	285 €	418 €
technicien	330 €	394,68 €	248 €	363 €
<b>Tarifs journaliers moyens</b>	<b>416 €</b>		<b>312 €</b>	



*Sur proposition du Président,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil d'Administration,*

**ADOpte** à l'unanimité la révision de la grille tarifaire.

M. MULLER demande si, avec ces nouveaux tarifs, le PAIR est de nouveau concurrentiel. M. MARANZANA lui confirme que l'objectif principal du vote de cette délibération est que l'établissement puisse remporter un nombre conséquent de marchés de fouilles. Enfin, M. FUCHS précise, sur questionnement de M. BAUER, que les aménageurs demandent presque systématiquement la négociation des tarifs et, dans cette optique, avec la nouvelle grille tarifaire, le PAIR pourra y répondre au mieux.

### **N° 183 - Ressources Humaines : Modifications du tableau des effectifs.**

*Le tableau des effectifs modifié se trouve en pièce jointe au PV.*

- **Nomination stagiaire de Mme Marion KUCHARSKI**

Mme KUCHARSKI occupe, depuis fin 2009, un poste non permanent affecté à la mission du chantier des collections, dont l'objectif est le récolement et le reconditionnement d'anciennes collections archéologiques issues de l'Etat dans la perspective de leur intégration pérenne dans le cadre du CCE.

Ce poste, financé par des crédits issus de la DRAC, a vocation à disparaître avec la fin de la mission du chantier des collections.

Mme KUCHARSKI, qui dispose par ailleurs d'une formation d'archéologue, est régulièrement intervenue dans le cadre des opérations d'archéologie préventive du PAIR.

Elle est lauréate depuis 2011 du concours d'Assistant de Conservation du Patrimoine dans la spécialité archéologie.

Elle a donné toute satisfaction dans l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées et dispose d'un profil mixte intéressant pour l'établissement en tant que technicienne de fouille avec des compétences fortes en conservation. Ce poste a vocation à être pérennisé dans l'établissement.

Enfin, Mme KUCHARSKI a pu à plusieurs reprises exprimer son souhait d'être pérennisée dans ses fonctions au sein du PAIR.

Pour lui permettre d'intégrer l'établissement, il convient donc de créer 1 poste d'Assistant de Conservation à compter du 1er mai 2013 sur lequel elle sera nommée en qualité de stagiaire.

Considérant le tableau des effectifs validé en Conseil d'administration du 12 mars 2013,

Il vous est donc proposé l'examen du projet de délibération suivant :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 - 2 et 3 - 3,

**Article 1er :**

De créer, à compter du 1er juillet 2013, 1 poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine,

**Article 2° :**

L'échelonement indiciaire et la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques,

Article 3° :

De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux du PAIR,

Article 4° :

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de l'établissement en 2013,

Article 5° :

Un arrêté de nomination stagiaire sera pris par l'autorité territoriale.

*Sur proposition du Président,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil d'Administration,*

**ADOpte** à l'unanimité les modifications apportées au tableau des effectifs et la nomination de stagiaire de Mme Kucharski.

**N° 184 - Ressources Humaines : Modifications du tableau des effectifs.**

*Concerné par ce point, M. Fuchs quitte la salle.*

- Promotion interne de M. Matthieu FUCHS au grade de Conservateur du Patrimoine et création d'un poste de Conservateur du Patrimoine

M. FUCHS dispose d'un double déroulement de carrière : celui attaché à son cadre d'emploi d'origine d'Attaché de Conservation du Patrimoine et celui lié à ses fonctions de Directeur Général du PAIR dans le cadre de son détachement sur l'emploi fonctionnel correspondant.

A la fin de son détachement, M. FUCHS réintégrerait son grade d'origine sur une situation de carrière largement défavorable.

M. FUCHS remplit par ailleurs les conditions d'ancienneté lui permettant de prétendre à une promotion interne au grade de Conservateur du Patrimoine

Toutefois, pour permettre l'avancement de M. FUCHS, il convient dans un premier temps de créer un poste de Conservateur du Patrimoine.

Il vous est donc proposé l'examen du projet de délibération suivant :

Le Président,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 - 2 et 3 - 3,

Vu le décret n° 91-841 du 02 septembre 1991 portant dispositions statutaires relatives au cadre d'emploi des conservateurs,

Vu le tableau des effectifs validé en Conseil d'Administration du 12 mars 2013,

**Considérant** qu'il y a lieu de créer un poste permanent de Conservateur du Patrimoine pour permettre la promotion interne de M. FUCHS :

Article 1er :

De créer, à compter du 1er juillet 2013, 1 poste de Conservateur territorial du Patrimoine

Article 2° :

L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Conservateurs territoriaux du Patrimoine

Article 3° :

De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux du PAIR

Article 4° :

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de l'établissement en 2013

Article 5° :

Un arrêté de promotion interne sera pris par l'autorité territoriale

*Sur proposition du Président,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil d'Administration,*

**ADOpte à l'unanimité les modifications apportées au tableau des effectifs et la promotion interne de M. FUCHS au grade de Conservateur du Patrimoine et la création d'un poste de Conservateur du Patrimoine**

Divers :

M. le Président conclut en remerciant l'ensemble des membres de leur présence.

La date du prochain Conseil d'Administration est arrêtée au **mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 14h30.**

La séance est levée à 16h30.

Le Président,



Etienne WOLF